



## Procès-Verbal N°3 Réunion du Comité de Direction

**Date des réunions** : Lundi 6 juillet 2020

**Heure et Lieu** : 16h30 - Siège de la Ligue Mahoraise de Football à Cavani.

**Présidence** : Mohamed BOINARIZIKI, Président de la Ligue Mahoraise de Football

**Présents** : MM. Maoulana OILI, Sélémani ATTOUMANI, Jean-Pierre RIGANTE, Ishaka RACHIDI, Hamada-Hamidou SIDI, Abdel Kader BACO MOUSSA, Mohamed DJANFFAR, Anzizi HAMOUZA BACAR, Issouf BACAR.

**Présence par procuration** : MME. Moihédja MARI, Saïd Ali TOILIBOU, Abdoul Karim ABAINE

**Assiste à la séance par téléphone** : Aurélien TIMBA ELOMBO, Directeur Général

**Excusés** : MM. Hanyou ACHIRAFI, Ahmed Zaki KAFE, Anrif HALIDI CHEIK, Aouladi ABOUDOU, Soulaïmana YOUSOUFOU, Omar-Elwadoud ABDOURAHAMANE.

**Invité** : Mohamed AHMADA Tostao (excusé)

### **Ordre du jour** :

- 1 – Approbation du procès-verbal N°2 du Comité de Direction,
- 2 - Affaires sportives
- 3 – Situation administrative de la Ligue.
- 4 – Projets d'investissement
- 5 – Divers.

### **1 – Approbation de procès-verbal n°2 :**

Le procès-verbal n°2 du Comité de Direction a été approuvé à l'unanimité des membres présents

### **2 – Affaires sportives :**

#### • Reprise de Championnat saison 2020 :

La prolongation de l'état d'urgence sanitaire à Mayotte jusqu'au 31 octobre 2020 ne permet pas au Comité de Direction d'envisager une reprise pour l'instant. Toutefois, nous continuons à travailler sur les scénarios de reprise des compétitions. Les clubs seront consultés avant toute reprise et pourront ainsi faire des propositions pour que soit adopté le meilleur scénario.

#### • Coupe de France 2020 :

Compte tenu du prolongement de l'état d'urgence sanitaire qui ne permet pas de rejouer pour le moment, la Fédération a saisi la Ligue au sujet de la participation du représentant de Mayotte au



8<sup>ème</sup> tour de la coupe de France... La Fédération Française de Football souhaite ainsi savoir quel scénario envisage la Ligue pour avoir un représentant pour le 8<sup>ème</sup> tour. Ce point sera à l'ordre du jour lors de la prochaine réunion du COMEX du mercredi 08.07.2020

Après débat, le Comité de Direction décide de consulter les clubs pour donner une décision concertée à la Fédération Française de Football.

A noter que notre représentant pour le 8<sup>ème</sup> tour de la coupe de France doit être connu par la FFF au plus tard le 15 novembre 2020. Ce qui réduit considérablement les possibilités dans la mesure où l'état d'urgence sanitaire est prolongé jusqu'au 31 octobre 2020.

- Pôle Espoir Océan Indien

Une réunion a été organisée en visioconférence par la FFF et la DTN en présence des responsables du Pôle et des représentants des Ligues de Mayotte et de la Réunion. Lors de cette réunion, un point a été fait pour le fonctionnement du Pôle et les conditions d'accès cette année suite à la pandémie et à la difficulté de réunir des joueurs comme nous faisons habituellement.

La Ligue organisera bientôt une rencontre avec le Conseil Départemental de Mayotte pour évoquer l'accompagnement de nos jeunes et notamment la possibilité d'avoir un peu plus de jeunes au Pôle. La ligue a déjà demandé le rendez-vous et est en attente de confirmation de date.

- Traitement du courrier des Clubs

**Courrier de l'AS Jumelles :**

Le Comité de Direction accuse réception du courrier de l'AS Jumelles demandant à la Ligue de prendre une partie de la somme qui est dans son compte club pour payer la formation BEF de l'Educateur ALLAOUI Minihadji. En effet, le compte du club présente un solde positif.

Le Comité de Direction prend bonne note et demande à la Direction Générale de se rapprocher de l'AS Jumelles et l'Institut de Formation du Football pour que l'opération se fasse dans le respect des règles. A noter que la Ligue ne pourra pas payer directement l'Institut de Formation du Football.

**Courrier du FC Chiconi :**

Le Comité de Direction accuse réception du courrier du FC Chiconi qui demande à être réintégré en championnat U18, après la publication des calendriers et après avoir au préalable retiré l'équipe

Le Comité de Direction émet un avis défavorable à la demande car les calendriers sont déjà faits.



### **Demande de clémence du joueur NAHOUDA AMBDIRAHIM du FC Chiconi :**

Le Comité de Direction accuse réception du courrier du joueur NAHOUDA AMBDIRAHIM du FC Chiconi qui demande une clémence suite à sa suspension de six matchs suite au match contre ASO Espoir Chiconi saison 2019

Le Comité de Direction transmet le dossier à la Commission Régionale de Discipline pour réponse.

### **Courrier du FC Dembéné :**

Le Comité de Direction accuse réception du courrier du FC Dembéné qui demande à faire une entente avec l'Ecole des Champions de Dembéné pour les catégories jeunes.

Le Comité de Direction émet un avis favorable à la demande et rappelle que l'entente doit se faire dans toutes les équipes de jeunes engagées par les deux clubs.

### **Courrier de Mahabou SC :**

Le Comité de Direction accuse réception du courrier de Mahabou SC qui alerte la Ligue et demande des garanties de sécurité avant de se rendre à Labattoir pour disputer un match de jeunes.

Le Comité de Direction transmet le dossier à la Commission Régionale des Jeunes pour suivi.

### **Courrier de Lance Missile :**

Le Comité de Direction accuse réception du courrier de Lance Missile et lui assure sa compréhension face à la gêne occasionnée par l'annulation de sa montée en championnat R2. Face à l'annulation de cette montée, le club demande le retrait de son équipe en coupe de France et certaines catégories jeunes (obligatoires en R3, mais pas en R4). Le club demande également son inscription en coupe de la Ligue (ceci n'avait pas été fait comme le club montait en R3)

Le Comité de Direction comprend la position du club et émet un avis favorable à la demande.

### **Courrier de l'Etoile d'Hapandzo :**

Le Comité de Direction accuse réception du courrier de l'Etoile Hapandzo qui demande une plus grande considération pour les championnats jeunes R1. Le club alerte sur la nécessité d'avoir des Arbitres officiels pour ne pas fausser les résultats et ne pas décourager les jeunes

Le Comité de Direction transmet le dossier à la Commission Régionale des Jeunes et à la Commission Régionale des Arbitres pour suivis. Le club est également appelé à envoyer des jeunes en formation pour étoffer le rang des Arbitres. Ce que feront également les autres clubs. La CRA pourra donc disposer d'un vivier important d'Arbitres et cela facilitera les désignations.



### **Courrier de l'AJ Kani-Kéli :**

Le Comité de Direction accuse réception du courrier de l'AJ Kani-Kéli qui souhaite engager une équipe R4 car le club constate qu'il a un effectif important et tous les joueurs ne pourront pas jouer.

Le Comité de Direction émet un avis défavorable à la demande car les calendriers sont déjà faits.

### **Courrier de l'Ecole de Foot Papillon Bleu :**

Le Comité de Direction accuse réception du courrier de l'Ecole de Football Papillon Bleue qui demande le retrait de son équipe en championnat U15, après la publication des calendriers car le club dit avoir perdu tous ses joueurs (partis dans un club voisin). Le club anticipe les soucis d'effectif

Le Comité de Direction émet un avis défavorable à la demande car les calendriers sont déjà faits.

### **Courrier de VCO Vahibé :**

Le Comité de Direction accuse réception du courrier de VCO Vahibé qui souhaite obtenir une dérogation et bénéficier d'une avance de mutés pour la saison 2021. Pour la saison 2020, le club n'aura pas de muté et pourtant il a recruté des joueurs qui ne pourront pas jouer. Le club s'engage également à former des Arbitres pour palier à son manque et être en règle lors de la saison 2021.

Le Comité de Direction émet un avis défavorable à la demande car ceci constituerait une rupture d'égalité par rapport aux autres clubs.

### **Courrier de l'ASC Kawéni :**

Le Comité de Direction accuse réception du courrier de l'ASC Kawéni qui a payé pour l'engagement de son équipe R2 féminine mais n'apparaît pas sur les calendriers. Le club souhaite vivement intégrer le championnat R2 féminin et permettre aux filles de pratiquer leur sport.

Le Comité de Direction émet un avis favorable à la demande bien que les calendriers soient déjà sortis car même si le pré engagement n'a pas été fait sur Foot 2000, le club a payé dans le montant correspondant à l'engagement des filles. Ceci permet aussi de continuer à travailler pour le développement du Football Féminin.

### **Courrier de l'AS Sada :**

Le Comité de Direction accuse réception du courrier de l'AS Sada au sujet des attestations de réussite au BMF de ses Educateurs.

Le Comité de Direction prend acte.



### **Courrier de Maharavou FC :**

Le Comité de Direction accuse réception du courrier de Maharavou FC qui demande le retrait de son équipe en championnat U18 poule Unique pour une intégration en U18 R2 dans la poule du Sud, après la publication des calendriers. Le club doit faire face aux dépenses et refuse la montée.

Le Comité de Direction émet un avis défavorable à la demande car les calendriers sont déjà faits.

### **Fond de solidarité national :**

**La Fédération Française de Football a mis en place un fond de solidarité pour soutenir les clubs face à la pandémie du COVID 19. Le fond est de 10€ par licencié réparti comme suit : La Fédération offre 7€ par licencié et la Ligue offre 3€. Pour ce faire :**

- *Chaque club doit faire la demande sur Footclub via un formulaire*
- *Si une joueuse ou un joueur a deux licences dans le même club, ceci vaut un licencié*
- *Le montant alloué apparaîtra dans le grand livre du club en allègement de charges.*
- *L'aide sera calculée sur la base des statistiques licences de chaque club.*
- *Tous les clubs sont éligibles à ce fond de solidarité*
- *Le formulaire de demande est accessible sur Footclub du 04 juin au 30 septembre 2020*
- *Attention, une fois le formulaire validée, vous ne pourrez plus modifier. Cependant, vous pourrez solliciter la Ligue via un courrier officiel en expliquant la situation. Nous transmettrons par la suite à la FFF qui se chargera de mettre à jour son tableau de bord.*
- *Si le questionnaire n'est pas validé, votre demande ne sera pas envoyée et le questionnaire apparaîtra toujours à chaque fois que vous allez vous connecter*
- *Une fois l'aide validée par la FFF, chaque club recevra une notification officielle*

### **3 – Situation administrative des agents de la Ligue :**

Le Département de Mayotte étant en état d'urgence sanitaire jusqu'au 31 octobre 2020. La Fédération conseille fortement au Comité de Direction de mettre les agents en chômage partiel. Au vu de la faible activité des agents et des charges qui pèsent sur l'institution, Le Comité de Direction décide de mettre les agents en chômage partiel. La Direction Générale est chargée d'orchestrer le tout et proposer un plan de chômage partiel pour chaque agent.

Le taux de chômage ira de 100% pour certains agents (en fonction de leur activité) à 80% en fonction de leur activité. Les agents seront placés en chômage partiel à au moins 80% du temps de travail. L'activité ne sera donc pas maintenue au-delà de 20% du temps de travail

A noter que cette mesure n'avait pas été faite car le Comité de Direction espérait une évolution positive de la situation et une reprise des compétitions. Le télétravail avait donc été préféré.



#### **4 – Projets d'investissement saison 2020 :**

- **Projet d'extension des bureaux de la Ligue**

La demande de subvention FAFA équipement a été déposée comme annoncé. Le BELFA accorde une subvention de **27.800€** à la Ligue pour l'extension de ses bureaux. Les travaux commenceront dès que la situation sanitaire le permettra.

- **Projet d'achat d'un véhicule d'un minibus pour les activités de la Ligue**

La demande de subvention FAFA Transport a été déposée comme annoncé. Le BELFA accorde une subvention de **10.600€** à la Ligue. Le véhicule est acheté et sera mis dans le bateau courant le mois de juillet 2020 pour être expédié à Mayotte. Le minibus servira pour les actions de la Ligue.

#### **5 – Divers :**

- **Rappel aux clubs et aux Arbitres :**

**Le Comité de Direction rappelle aux Clubs et aux Arbitres que toutes les visites médicales faites avant le 31.01.2019 ne seront pas valables lors de la saison 2020. Tous les Arbitres doivent faire une nouvelle visite médicale avec le nouveau formulaire. Communication faite aux clubs par le Directeur Général de la Ligue depuis le mois de février 2019.**

***Rappel : Le Comité de Direction rappelle aux clubs des championnats R1 et R2 que les vestiaires seront obligatoires à compter de la saison 2021 conformément à ce qui a été décidé lors de l'Assemblée Générale du 26 janvier 2020. Les clubs sont priés d'envoyer le présent Procès-Verbal à leur Mairie pour anticiper cette obligation.***

***Le Comité de Direction invite également les équipes des championnats R3 susceptibles de monter en R2 d'anticiper sur la construction des vestiaires.***

***Cependant, AU VU DE LA SITUATION DE CRISE ACTUELLE, un point sera fait lors de la prochaine Assemblée Générale. Ensemble nous prendrons la décision qui ne pénalisera aucun club mais favorisera l'accompagnement.***



**Les décisions du Comité de Direction sont susceptibles de recours devant les juridictions compétentes dans un délai de 07 jours dans le respect des articles R.141 & suivant du code du sport à compter du lendemain de la première date de publication ou notification officielle.**

**Président**

**Secrétaire Général**

**Mohamed BOINARIZIKI**

**Maoulana OILI**



LIGUE MAHORAISE DE FOOTBALL

Rue du Stade Cavani

BP 259 – 97646 MAMOUDZOU

Tel : 0269807567 courriel : [ligue@mayotte.fff.fr](mailto:ligue@mayotte.fff.fr)

site : [mayotte.fff.fr](http://mayotte.fff.fr)

Page 7/7